# Conditions générales de vente CELTIC TRAITEUR

**Préambule :**
Le fait de passer commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV qui pourront être modifiées sans préavis en fonction de l'évolution du droit ou par la volonté de Celtic – traiteur.

**Article 1 : Commande et réservation**
Sauf dispositif contractuel autre, toute commande n'est définitivement enregistrée par CELTIC TRAITEUR que lorsqu'elle a été confirmée par écrit par le client sous la forme d'un devis accepté portant la mention « bon pour accord et commande définitive », et après versement par le client d'une somme correspondant à 40% du montant total (toutes taxes comprises) du devis. La durée de la prestation sera obligatoirement prévue dans le devis accepté.

Le nombre de convives, le nombre de tables ainsi que leurs formes devront être confirmés par courrier ou par courriel, voire sms, au plus tard 8 jours calendaires avant la date d'exécution de la prestation commandée. La facturation définitive sera arrêtée dès réception de ce nombre, même en cas de désistement.

**Article 2 : Modification – annulation de commande**
Toute annulation de commande enregistrée dans les conditions de l'article 1 doit se faire par écrit (lettre suivie ou recommandée, courriel, ou sms) et parvenir à CELTIC traiteur 10 jours calendaires avant la date prévue de la prestation. Aucune modification de commande relative à l'article 1 ne sera acceptée sans l'accord écrit de CELTIC TRAITEUR.

Toute annulation de commande, sauf dispositions contraires liées a la spécificité et à la nature des achats de denrées et produits alimentaires ou encore en raison d'une clause spécifique spécifiée sur le devis accepté, entrainera l'application de l'article 1950 du code civil ainsi que des articles L214-1 à L214-4 du code de la consommation.

CELTIC TRAITEUR ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution totale ou partielle d'une prestation en cas de force majeure et notamment dans les cas suivants : Manifestation, Grève, Blocage des routes, restrictions de circulation prises par arrêté, conditions climatiques exceptionnelles, catastrophe naturelle, ou encore en cas de sinistre affectant l'entreprise ou ses moyens logistiques.

**Article 3 : Validité des devis – Tarif - Conditions de paiement**
Les tarifs indiqués sur les devis sont valables un mois calendaire à compter de la date du devis. Les tarifs indiqués sont TTC et exprimés en Euros. La TVA est de 5,5% pour la vente à emporter, de 10% pour les repas, buffets, cocktails, boissons non alcoolisées et le forfait livraison. Les boissons alcoolisées et la location de matériel est taxée à 20%.
Les conditions de paiement seront prévues dans le devis accepté et reportés sur la facture. Le délai ne pourra excéder 60 jours calendaires ou 45 jours fin de mois (loi : 2016-1691, 2015-990, 2014-344)

**Article 4 : Pénalités et intérêts de retard**
Conformément à la législation en vigueur, tout dépassement du délai de paiement entrainera de plein droit et sans mise en demeure préalable une pénalité forfaitaire de 40€ ainsi qu'un intérêt égal à 3 fois l'intérêt légal annuel par jour de retard.

**Article 5 : Dispositions diverses**
Dans l'éventualité ou la boisson est fournie par le client, aucun droit de bouchon ne sera facturé. Sur demande, la disposition, l'habillage et la mise en place des tables et chaises à vos cotés (hors fournitures) sera facturée 39.09€ HT de l'heure par personnel mobilisé à cet effet. La décoration et les fleurs sont à la charge du client. Un supplément horaire de 44.81€ HT sera facturé pour chaque membre du personnel restant en place après une heure du matin. Pour les livraisons sans prestations, CELTIC TRAITEUR sera dégagé de toute responsabilité dès la remise de la commande au client.

**Article 6 : Juridiction**
A défaut d'accord amiable tous les litiges éventuels seront de la compétence exclusive des tribunaux de Rennes (35)